

Suzanne Lemerise, Claude Sabourin, et
Jacques Albert Wallot

Initiatives Gouvernementales et Enseignement des Arts

Situation actuelle et perspectives de changements

Both in the culture at large and in the future practice of schools there are marked developments in the arts in Québec. The intentions of the Ministry of Education's "Plan d'action" face universities as well as schools with fairly radical changes of view, and challenges them to explore the implications of the collaboration in the arts that the Plan prescribes, especially for elementary schools. Lemerise, Sabourin, and Wallot discuss these prospects against a background of emerging features in Québec culture — the vital leadership of art in the post-war period, the present predominance of theatre and music — and of the highly precarious state of specialism in the arts among teachers.

Depuis plusieurs mois, le public québécois et plus spécifiquement les milieux scolaire et artistique sont attentifs à diverses propositions ministérielles concernant l'avenir de la culture et de l'enseignement des arts au Québec; nous songeons ici à la publication du Livre Vert sur l'enseignement primaire et secondaire,¹ à *L'École québécoise: Énoncé politique et plan d'action*² et enfin, au Livre Blanc intitulé *La Politique québécoise du développement culturel*.³ Ces documents nous concernent directement et c'est pourquoi nous avons trouvé nécessaire d'échanger propos et réflexions qui, dans le cadre de ce bref article, concerneront plus précisément la question de l'enseignement des arts dans les écoles. (Cela n'exclut aucunement notre intérêt pour la place faite aux arts dans les nouvelles "ententes" entre les enseignants d'une part et le Gouvernement du Québec et les commissions scolaires d'autre part.)

L'importance et la nécessité d'un enseignement des arts aux niveau secondaire et primaire ont été démontrées depuis plusieurs décennies dans le cadre des recherches issues soit de la "Progressive Education" ou des tenants de "L'École active" qui, s'appuyant sur de nouvelles théories du développement de l'enfant, ont modifié considérablement le cadre et la philosophie de l'école dite traditionnelle. La pratique des arts fut considérée comme fondamentale pour développer une personnalité autonome, créatrice et sensible.

Les arts et la réforme de l'enseignement

Le Québec n'est pas demeuré étranger à une redéfinition de l'acte pédagogique. Au début des années soixante, le Rapport de la Commission Parent reconnaît le rôle essentiel de l'enseignement des arts dans la poursuite d'objectifs de formation globale de l'enfant. Alors que le Rapport Parent⁴ appuie ses propositions sur les données récentes de la psychologie de l'apprentissage, quelques années plus tard, le Rapport Rioux⁵ démontre de façon exemplaire les liens intimes qui lient les différentes pratiques artistiques aux structures sociales qui nous déterminent et nous conditionnent.

Ces deux rapports ont d'ailleurs un point en commun: la notion de spécialiste rattachée à des caractères spécifiques définissant chaque discipline. Dans une école polyvalente, les matières seront dispensées par des spécialistes, dira le Rapport Parent; la société québécoise, pour définir sa culture, fera appel à des spécialistes de la culture, nous dira le Rapport Rioux.

On sait que dans les écoles des années soixante, on assista à une démocratisation de l'éducation suivie d'une augmentation considérable du personnel enseignant, surtout au secondaire. Le personnel enseignant complètera sa formation non plus dans les écoles normales mais dans des facultés universitaires, dans une discipline spécifique, et acquerra de fait, sinon de droit, le titre de spécialiste, qui en français, qui en sciences, qui en mathématiques, etc . . . Les enseignants en arts ont également été bénéficiaires de ce nouveau mode d'organisation scolaire. Les premiers professeurs spécialisés en arts furent d'abord les professeurs d'arts plastiques et ensuite ceux de musique.

Il est reconnu que les arts plastiques ont occupé une place très importante dans la répartition des matières d'enseignement; on évoque à cet effet le travail considérable des novateurs qui, comme Irène Sénécal, ont proposé très tôt (1940) une méthodologie de l'enseignement des arts respectant la personnalité de chaque enfant. Mais il ne faut cependant pas oublier que les arts plastiques occupaient déjà une place dans les programmes scolaires. En effet, dès la fin du 19e siècle, l'enseignement du dessin était obligatoire au niveau élémentaire afin de fournir aux industries une main-d'oeuvre plus qualifiée, et les écoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec ont été fondées pour doter les écoles publiques de professeurs de dessin compétents.

Les cours d'arts plastiques se sont tout simplement substitués aux anciens cours de dessin. Ils n'ont pas eu à se trouver une place, ils l'avaient déjà. A partir du moment où les cours d'art se sont substitués aux cours de dessin, ils ont perdu le caractère utilitaire qui leur était antérieurement dévolu pour entrer dans l'univers de la formation globale et de la culture générale.

Il faut se souvenir que la musique, les "séances", les visites de monsieur le Curé et de l'Inspecteur occupaient à l'intérieur de l'école traditionnelle une posi-

tion privilégiée, liée soit au culte, soit à la fête ou aux autres dérangements tant rêvés par nos jeunes esprits fatigués par la routine scolaire. Il faut également noter que l'intérêt pour les arts dans le système scolaire est consécutif au développement du champ artistique québécois qui, après la guerre de 1939-45, abandonne les idéaux de l'idéologie de conservation pour entrer dans la modernité et ce, dans toutes les disciplines artistiques.

Qu'en est-il alors de la situation actuelle dans les écoles du Québec? L'enseignement des arts au niveau primaire est confié aux titulaires et, dans certaines commissions scolaires, des conseillers pédagogiques animent les professeurs en exercice afin que le temps (les minutes) réservé aux disciplines artistiques soit autre chose que du bricolage ou du temps utilisé à tout sauf aux activités artistiques. Le spécialiste en musique ou en arts plastiques existe dans quelques commissions scolaires seulement et certaines d'entre elles se sont préoccupées de l'expression dramatique comme objectif privilégié de la formation des enfants. Au niveau secondaire, les arts sont actuellement obligatoires en Secondaire I et en Secondaire II et deviennent optionnels en Secondaire III. Traditionnellement, ce sont les arts plastiques et la musique qui se partageaient "les minutes" disponibles aux arts. Maintenant l'option expression dramatique aussi est offerte, du moins dans les programmes officiels. Dans les universités, les formations artistiques offertes aux étudiants sont très diversifiées et fortement spécialisées, qu'il s'agisse de l'enseignement musical, théâtral ou visuel.

S'il est vrai que dans les années quarante-cinq, ce sont les arts plastiques qui ont défrayé les manchettes, dans les années 60-70, ce sont plutôt les arts de la scène et les arts musicaux qui ont défini la culture québécoise, qu'on songe aux nombreux succès des chansonniers, de la musique traditionnelle et populaire, à l'émergence de nombreuses troupes de théâtre expérimental et à la notoriété d'un auteur comme Tremblay.

Les écoles ne sont pas demeurées indifférentes à ces nouvelles conjonctures culturelles, et dans les réunions pédagogiques des différents niveaux il est maintenant souvent question de l'importance d'une formation en art dramatique et en danse. D'ailleurs, cette nouvelle pédagogie du corps, du geste et du mouvement n'est pas étrangère à la valorisation de l'éducation physique dans le système scolaire. A la volonté d'assainir le corps correspondrait une volonté de signifier et de l'esthétiser.

Plan d'action et enseignement des arts

Quelles sont donc les perspectives de changement qui semblent se définir? Actuellement, les activités ministérielles sont nombreuses: d'abord le *Plan d'action* précise la place qu'occuperont les arts dans la nouvelle répartition horaire, soit 2 heures au primaire, un bloc obligatoire de 3 heures au premier cycle du secondaire, et un bloc optionnel de 3 heures au 2e cycle. Il s'agit ici des arts considérés globalement, soit les arts plastiques, la musique, l'art dramatique, la

danse. Chaque commission scolaire peut donc répartir le temps d'enseignement des arts comme elle l'entend entre les quatre disciplines, ou accuser une préférence pour l'un ou l'autre de ces arts.

Par rapport à la situation actuelle, il y a une augmentation dans le temps et des changements de perspectives, surtout au niveau primaire, car il y est prévu qu'au niveau du deuxième cycle des spécialistes pourraient être engagés pour enseigner les arts. De ce fait, le ministère de l'Éducation reconnaît la nécessité d'une formation spécifique pour dispenser un enseignement artistique de qualité. En même temps, au Service de la Direction générale des programmes, on établit un nouveau programme d'arts pour le primaire où chaque discipline possède son volet propre.

Il y aura donc quatre volets offerts en arts: musique, arts plastiques, art dramatique, et danse. Au secondaire, les programmes se développent de façon totalement autonome.

A la direction générale des réseaux, des budgets de recherche sont offerts aux commissions scolaires qui proposent des activités expérimentales en arts. Il est un peu tôt pour évaluer les résultats de cette entreprise, mais il demeure que l'initiative doit perdurer car des solutions nouvelles, extrêmement enrichissantes, issues du milieu même des écoles, pourraient être proposées.

De la Direction générale du développement pédagogique circule le plan d'implantation d'un nouveau programme universitaire visant à la formation initiale des enseignants en arts; ce projet a été discuté avec des représentants des différentes universités. Reprenant une idée déjà avancée par le Rapport Parent, ce projet propose la mise sur pied d'un baccalauréat regroupant deux ou trois, ou même quatre champs disciplinaires, correspondant aux quatre volets du programme d'arts du primaire. Il s'agirait d'obtenir une formation complémentaire dans les deux autres. Les réactions des milieux universitaires furent très vives, et surtout négatives, d'abord parce que des mécanismes de consultation auprès des disciplines artistiques concernées n'avaient pas été organisés et ensuite parce que les changements proposés mettent en question la notion d'autonomie disciplinaire pratiquée par les départements d'arts depuis plus de dix ans.

Les problèmes qui découlent d'une telle proposition sont complexes et les réactions négatives ne sont pas imputables uniquement à une attitude conservatrice des gens en place. Une formation initiale dans plusieurs disciplines artistiques est considérée comme impossible par plusieurs.

Vincent Lasnier, théoricien américain, n'a-t-il pas affirmé que les arts sont plus dissemblables que semblables, d'où l'impossibilité d'une intégration des arts; par ailleurs l'apprentissage simultané de plusieurs disciplines est inquiétant en soi puisqu'il fait appel à une formation disciplinaire superficielle et disparate qui, venant s'ajouter à une formation pédagogique normalement requise, soulève la question des diplômes à rabais. Sans une période de sous-emploi dans le secteur

de l'éducation est-il prudent de former des généralistes en arts, les privant de ce fait d'une formation professionnelle qui pourrait leur permettre de gagner leur vie différemment? Un débat théorique sur ce sujet demeurera incomplet si on néglige de considérer les autres facettes de la réalité scolaire.

Problèmes de l'intégration des arts

Actuellement, les professeurs d'arts enseignant dans les écoles ont reçu une formation spécialisée et ont été engagés à titre de spécialistes. Suite à la dénatalité, ce sont les critères d'ancienneté qui ont préséance sur la spécialisation lors de l'attribution des tâches. Intégrés à un champ disciplinaire qui regroupe le français, l'anglais, et les arts, des professeurs d'arts ayant jusqu'à 8 années d'expérience au secondaire peuvent être obligés d'enseigner une autre matière ou risquent de perdre leur emploi. Ces professeurs auront-ils priorité lors de l'ouverture de postes au primaire? Suffira-t-il à un professeur d'une autre discipline de compléter un certificat dans un art de son choix pour être considéré apte à enseigner les arts au primaire?

Un facteur nouveau intervient également et il touche encore une fois à la notion de spécialisation et ce dans quelques disciplines que ce soit: l'UQAM vient de reconnaître la possibilité d'obtenir un baccalauréat non spécialisé après avoir suivi les cours de trois certificats choisis librement parmi ceux qui sont ou seront offerts. Ainsi, rien n'empêcherait quelqu'un d'aller chercher deux certificats dans deux disciplines artistiques (par exemple, arts plastiques et art dramatique) et une certificat en enseignement. Un tel programme serait presque conforme à la proposition ministérielle d'une formation pluri-disciplinaire. Il y a lieu de s'interroger sur le sens des interventions ministérielles actuelles à moins qu'elles ne visent qu'à officialiser ou à entériner ce qui existe déjà. Il faut dire aussi que la situation qui prévaut dans les écoles, dénatalité et baisse du personnel, oblige les établissements à réagir pour s'adapter à une société qui vient d'entrer dans une période de développement beaucoup plus lente que celui des années 1960; les ajustements organisationnels proposés par les différentes instances, sans être contradictoires, paraissent souvent incoordonnés et non planifiés.

Tenant compte des arguments de ceux qui dénoncent la fin des spécialisations dans les disciplines artistiques et des réalités institutionnelles qui les contredisent, nous croyons qu'il est nécessaire de poursuivre les négociations avec le ministère de l'Education. Mais il faudra bien démarquer ce qui relève des contraintes institutionnelles, tel le recyclage des professeurs actuellement en exercice, et ce qui relève d'une recherche plus approfondie sur les conséquences d'une formation initiale pluridisciplinaire en arts.

Devant la proposition d'un programme en arts composé de 4 volets pour le niveau primaire, nous croyons que les réactions seront diverses; certains diviseront les 120 minutes réglementaires en 4 activités distinctes, d'autres met-

tront l'accent sur un art en particulier. Pour certains, le principe moteur qui permettra l'intégration de l'enseignement des arts à l'élémentaire relève de la théorie de l'expression concernant le développement global de l'enfant. De la nécessité de pratiquer les quatre formes d'expression artistique découlerait la pertinence de l'existence d'un généraliste de l'enseignement des arts. Ces nouveaux généralistes des arts pourront-ils trouver les points communs sous-jacents aux différentes disciplines? Les arts englobant de multiples formes d'expression, tels le gestuel, le visuel et le sonore, pourront-ils susciter l'émergence d'hypothèses multiples? Nous espérons que, face à ces différents problèmes théoriques et organisationnels, des mécanismes d'implantation et d'expérimentation seront déterminés par la Direction générale des réseaux et ce, en collaboration étroite avec les divers agents concernés.

Le milieu universitaire ne peut demeurer indifférent aux nouvelles conjonctures et décisions ministérielles qui obligent à discuter du rôle et de la place des arts dans les écoles. Certes, les universités doivent respecter les acquis du passé mais ne peuvent négliger d'entendre et d'observer les réactions qui découleront de l'application des nouveaux programmes proposés. Ces derniers ont suscité beaucoup d'attente et d'espoirs dans les milieux scolaires et occasionneront sans doute la découverte de nouvelles avenues qui n'ont pas encore été envisagées ni expérimentées.

Le rôle de l'université n'est évidemment pas de changer immédiatement tous ses programmes actuels, mais bien de prévoir des mécanismes permettant des échanges entre les chercheurs concernés par l'enseignement des arts, et surtout d'encourager les recherches théoriques et expérimentales lesquelles sont la fonction même d'une université présente au milieu.

NOTES

Ce texte a d'abord été publié en décembre 1979, dans la revue *La Grande Réplique*, no 7. Il est reproduit ici avec l'autorisation de cette revue. On aura noté cependant des modifications mineures dans le titre et au début du texte.

1. Ministère de l'Éducation du Québec, *L'Enseignement primaire et secondaire au Québec* (Québec: Editeur officiel, 1977).
2. Ministère de l'Éducation du Québec, *L'École québécoise: Énoncé politique et plan d'action* (1979).
3. Ministère de l'Éducation du Québec, *La politique québécoise du développement culturel* (Québec: Editeur officiel, 1978), Vols. 1 et 2.
4. *Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec* (Montréal: 1963-66), Vols. 1-5.
5. Marcel Rioux, *Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec: Rapport* (Québec: Editeur officiel, 1968).